

Conseil municipal du 29 novembre 2013

Voeu du groupe EELV relatif au soutien au monde associatif

Le Collectif des Associations Citoyennes (CAC), créé en 2010, a organisé au mois de septembre 2013, dans toute la France, une semaine d'action pour exiger la reconnaissance du rôle des associations dans la société et le maintien des financements associatifs. Localement, cette initiative a été relayée par le Collectif Inter-associatif Midi-Pyrénées, qui rassemble les principales têtes de réseaux de la région. C'est ainsi qu'à Toulouse, un temps d'information et d'échanges a été organisé le 26 septembre.

Les associations assurent des missions essentielles, d'intérêt général : soutien au développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et du patrimoine, action sociale de proximité dans les quartiers, défense des locataires ou des consommateurs, solidarité internationale, action culturelle... Autant d'exemples du large éventail de problématiques auxquelles elles apportent des réponses concrètes, efficaces et innovantes sur notre territoire. Le secteur associatif est également pourvoyeur d'emplois : en Midi-Pyrénées, d'après les statistiques de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), il représentait en 2010 près de 10 % de l'emploi salarié, et 13 % de l'emploi salarié privé. Mais les associations subissent également les effets de la crise.

Il nous semble aujourd'hui urgent de prendre en compte ces difficultés, et d'oeuvrer collectivement pour protéger le monde associatif. La situation est préoccupante puisque depuis 2010, le secteur, qui semblait mieux résister que le reste du secteur privé, enregistre une baisse de l'emploi salarié, en Midi-Pyrénées comme au niveau national. La DRJSCS relève ainsi qu' « avec la crise, la contraction des budgets a entraîné une diminution des financements publics aux associations avec un impact direct sur l'emploi associatif. » Ainsi, la ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative évalue à 11 000 le nombre d'emplois perdus dans le secteur associatif entre 2010 et 2012. Et l'année 2014 s'annonce très rude. Les petites associations étant majoritairement concernées, nous risquons d'assister à une multitude de licenciements éparés (de 30 000 à 40 000), au cours de ce que certains acteurs qualifient déjà de « plan social invisible ».

Dans ce contexte, nous soutenons le projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire en cours d'examen au Parlement. Il devrait apporter des réponses, en se donnant pour objectif la création de 100 000 emplois qui s'inscrivent dans la trajectoire de développement de l'économie sociale et solidaire. Ce texte prévoit une définition de la notion de subvention, qui aura des incidences importantes : elle mettra l'accent sur l'initiative de l'association et devrait ainsi permettre de stabiliser ce mode de relations financières avec les collectivités locales, en limitant le recours à la commande publique qui prédomine pour des raisons de sécurité juridique.

Nous souscrivons également à la rénovation en cours de la Charte des engagements réciproques entre l'Etat et les associations, signée en 2001 dans le cadre du centenaire de la loi de 1901. Cette charte, qui concerne toutes les associations, quel que soit leur secteur d'intervention et quelle que soit leur taille, doit refonder le partenariat entre les associations et les pouvoirs publics. Elle ne doit pas être seulement un symbole ou une déclaration d'intentions, mais l'occasion de mettre en oeuvre des principes partagés pour une construction commune de l'intérêt général. La nouvelle version de cette charte, élaborée conjointement par l'Etat, la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) et les associations d'élus et de collectivités locales, comportera une déclinaison territoriale. Elle aura vocation à être l'outil privilégié des relations des pouvoirs publics avec le mouvement associatif.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le Conseil municipal de Toulouse, réuni ce vendredi 28 novembre 2013 :

- exprime son inquiétude face aux difficultés rencontrées par de nombreuses associations et appelle l'Etat à maintenir son effort en faveur du monde associatif ;
- réaffirme son soutien plein et entier au secteur associatif, et sa volonté de continuer à construire avec lui des partenariats efficaces et sains. Cela implique de fixer des objectifs qui répondent aux réalités de notre territoire, d'évaluer avec les associations la qualité de leur action et de les accompagner dans leur professionnalisation ;
- affirme son intérêt pour la Charte des engagements réciproques et s'engage à délibérer sur sa signature lorsqu'elle sera finalisée.